La Suisse en bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2017)**

Heft 86

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA SUISSE EN BREF

Santé Un Suisse sur huit hospitalisé

En 2015, les 285 hôpitaux et maisons de naissance de Suisse ont accueilli un million de personnes pour une hospitalisation. Cela correspond à 12,5 % de la population totale, une part comparable à celle des années précédentes. Dans le détail et étant donné que certains patients ont été hospitalisés à plusieurs reprises, le nombre des séjours hospitaliers se monte à 1,4 million environ. Au total, le nombre de journées d'hospitalisation a atteint 11,7 millions, dont 68 % dans les hôpitaux de soins aigus, 18 % dans les cliniques psychiatriques et 10 % dans les cliniques de réadaptation.

Emploi Vaud fera travailler des retraités

Désormais, le Canton de Vaud pourra engager des retraités. Un nouveau règlement permettra, en effet, au gouvernement d'embaucher, à titre exceptionnel, des personnes ayant dépassé l'âge légal. Toutefois, les contrats porteront sur une durée maximale d'une année, certes renouvelable. Autre condition fixée par le règlement adopté par le Conseil d'Etat, le retraité ne pourra pas avoir plus de 70 ans.

Le dessin de Micaël

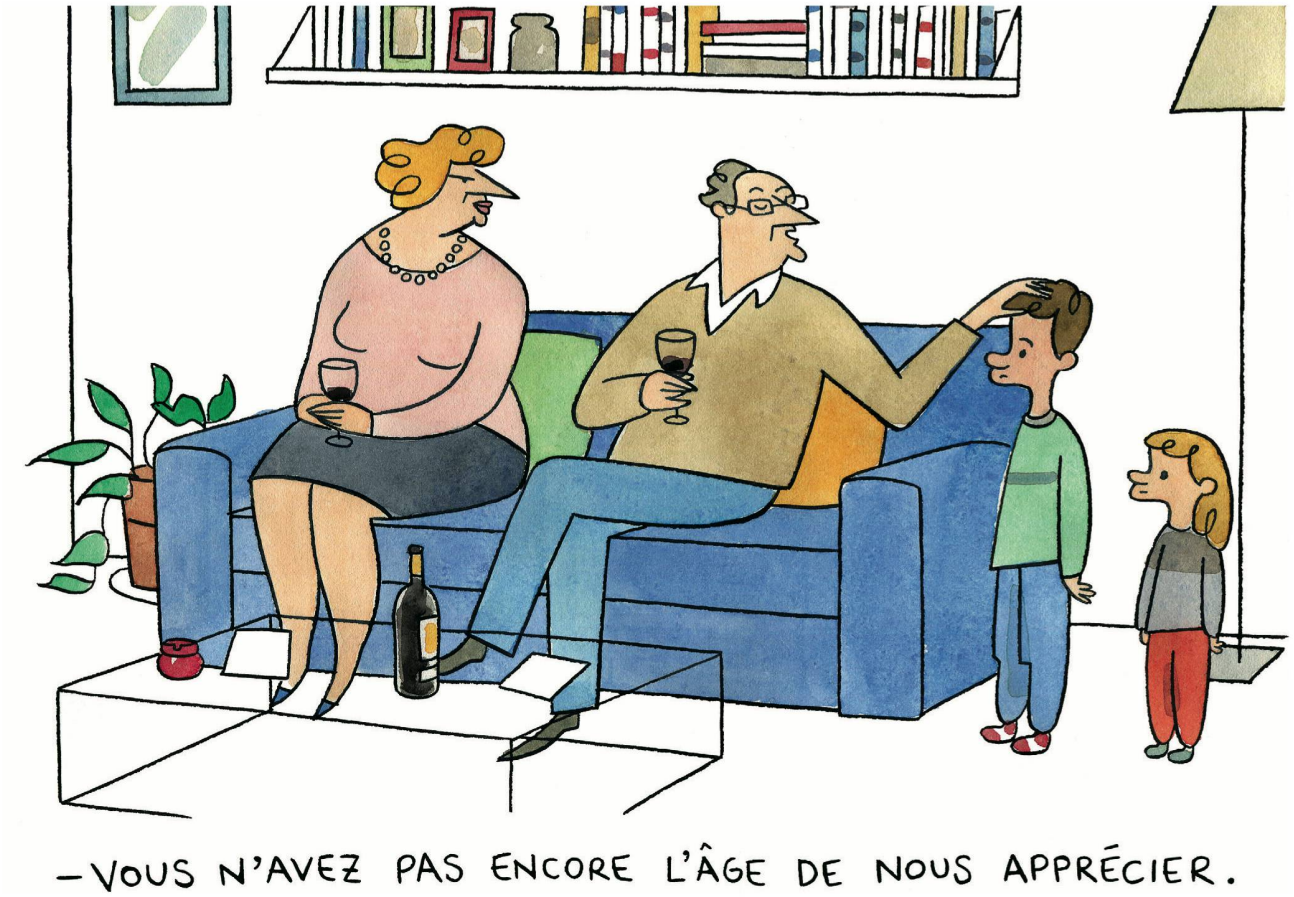

Nature Pas de deuxième parc national

Le projet de Parc Adula, une zone de 145 kilomètres carrés entre les Grisons et le Tessin, a été enterré en votation populaire par huit des dix-sept communes concernées. Pour rappel, un des arguments des partisans du projet était de stopper le dépeuplement de cette région, de nombreux travaux de rénovation d'hôtels et de murs étant prévus. Raison pour laquelle les jeunes semblent avoir voté massivement en faveur d'un nouveau parc national.

Plaintes Ce qui agace le plus les Suisses

Marre des appels indésirables: bienvenue au club! En 2016, sur un total de près de 21000 plaintes, les appels commerciaux non désirés arrivent en première place (21 %) des sources d'agacement des Suisses, selon un classement présenté par la FRC. Suivent les litiges contractuels, en particulier les problème de garantie (18 %), puis les pratiques déloyales (9 %).